



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 12 Octobre 2023

Le conseil municipal, convoqué le 05 octobre, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 12 octobre à 18h30 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Laurence SCHERRER

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mme Laurence SCHERRER, Mr Cedrick FACON, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, Mme Antonia MILLERON,

Absents : Mr Cédric BOGE, Mr Frédéric MONBILLARD. Mme Christelle NECCHI, (Procuration Mme Antonia MILLERON),

A l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération sur l'adoption de la carte communale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION « NOUVEAU VOTE DE LA CARTE COMMUNALE »

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adoption de la carte communale telle qu'elle a été voté le 03/03/2021 et accepté par arrêté préfectoral du 12 mai 2021.

DELIBERATION POUR GROUPEMENT DE COMMANDE « TERRITOIRE D'ENERGIE »

Notre commune est membre du Groupement de commandes pour l'achat d'énergies, porté par les Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté. Au fil des années, vous avez bénéficié de nos différents marchés de fourniture d'énergies et de notre accompagnement personnalisé.

Aujourd'hui, le Groupement d'achat d'énergies évolue pour mieux maîtriser nos factures d'énergies. Le nouveau Groupement nous permettra notamment d'accéder à de nouvelles formes de contractualisation d'achat et de vente d'énergie.

La mise en place de ce nouveau Groupement s'accompagne d'un nouveau calcul de cotisations pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement. Ces nouvelles cotisations représentent en moyenne 3 à 5% des économies réalisées par les membres sur leurs contrats. Cependant, en Côte-d'Or, les communes de moins de 2 000 habitants sont toujours exonérées de cotisation par décision du Comité Syndical du SICECO du 30 juin 2023, ce qui est notre cas.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or reste le gestionnaire de ce nouveau Groupement sur le département de la Côte-d'Or.

Afin de continuer à bénéficier des futurs marchés groupés d'achats d'énergies le conseil municipal décide, d'adhérer au nouveau Groupement.

DELIBERATION ATTRIBUTION ECOLES

Le conseil municipal décide de verser à l'école maternelle et primaire une subvention de 25€ par enfant de la commune.

La commune alloue également 45€ par enfant pour le matériel pédagogique. Cet argent est versé par année civile.

PASSAGE EN « ZONE 30 » ROUTE D'ECHIGEY

Une demande auprès du Conseil Départemental sera demandée pour l'installation de chicanes dans le village - route d'Echigey afin de faire ralentir les véhicules.

LOI BIO DECHETS – COMPOSTAGE – REUNION PUBLIQUE ET INAUGURATION

La réunion publique aura lieu le **19 octobre 2023** organisée par le SMICTOM, elle permettra de préciser le fonctionnement, la mise en œuvre du compostage et de répondre à vos questions.

Une invitation vous a été adressée.

L'inauguration du site de compostage aura lieu de **mardi 7 novembre à 11h00** en présence de deux classes de primaire.

POINT BUDGET

Madame SCHERRER, Maire-adjoint, déléguée aux finances, fait un point sur l'état des consommations du budget. La situation de notre budget est équilibrée à ce jour.

COLIS DES AINES

Pour renouer avec nos bonnes habitudes, une réception de nos Aînés aura lieu le dimanche 10 décembre, un apéritif au cours duquel les membres du Conseil auront le plaisir de remettre le « colis des Aînés » destiné à tout habitant de MARLIENS de plus de 70 ans. Des invitations vont être envoyées à l'ensemble des personnes concernées.

ORGANISATION DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS

Le conseil municipal va mettre en place un planning pour l'organisation des élections. Les membres du conseil vont se répartir des créneaux de deux heures trente.

Les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 18h.

ICO INGENIERIE

ICO INGENIERIE confirme être à disposition des communes adhérentes pour les conseillers et les aider sur des travaux à réaliser dans la commune.

SALLES DES FETES (REFRIGERATEUR, TRAVAUX DIVERS)

Le conseil municipal est en réflexion pour effectuer des travaux d'isolations sonores. Un devis est cours pour l'entretien du réfrigérateur.

REPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE

Plusieurs devis vont être demandés afin de modifier le système de chauffage de l'école ainsi que les fenêtres d'une classe.

LITIGE SUR LES 2 MAISONS

Le litige est toujours en cours entre BAU et la commune. Notre avocat doit intervenir à nouveau pour faire avancer le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'état critique de la Biêtre.

Le Conseil département nous attribue la somme de 7221.45€ de subvention pour la création de deux abris de bus.

Les vœux du maire seront le samedi 6 janvier à la salle des fêtes.

Une lettre sera adressée aux locataires afin de leur demander de bien assurer les extérieurs de leur logement.

Une subvention de 100€ est attribuée à l'association des amis de l'école.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 9 novembre 2023 à 18h30.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 16 octobre, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.